

Expertises économiques et juridiques

Journées de formation et d'échanges

18.306



Date

Mardi 13 et mercredi 14 mars 2018

Lieu

Maison de la Communication
 Salle 1D
 Avenue de Florimont 1
 CH-1006 Lausanne
 +41 (0)21 343 40 66

Public

Collaborateur-trice-s des organisations agricoles réalisant des expertises, qu'ils-elles soient généralistes ou spécialistes.

Responsables

Jean-Luc Martrou, AGRIDEA
 Claire Asfeld, AGRIDEA

Thèmes des expertises au programme

Dans le contexte du transfert de patrimoine :	• Liquidation de régime matrimonial
	• Droits au gain
Dans le contexte d'une rupture contractuelle d'une communauté, d'un bail ou d'un droit de superficie :	• Liquidation de communauté d'exploitation
	• Fin d'un droit de superficie, valeur de retour
	• Résiliation anticipée de bail

Contexte

Les conseillères et conseillers réalisent certaines prestations d'expertise, de manière plus ou moins spécialisée, en lien avec des situations contractuelles. Ils n'ont pas vocation à prendre la place des juristes ni des notaires dans les procédures de droit successoral, cependant ils sont régulièrement sollicités par les familles paysannes pour un premier conseil. En outre une bonne maîtrise de ces sujets permet de consolider le conseil dans d'autres situations : projets de collaboration, investissement, transfert du patrimoine, choix du régime matrimonial dans des situations particulières, etc.

Objectifs

- Consolider et réactiver ses connaissances des bases juridiques et économiques servant de cadre aux expertises prévues au programme.
- Découvrir différents outils et méthodes utilisés dans les organisations réalisant ces prestations d'expertise (pour les trois derniers thèmes).
- Améliorer sa pratique de ces expertises (pour les trois derniers thèmes).

Lindau Eschikon 28 • CH-8315 Lindau • T +41 (0)52 354 97 00 • F +41 (0)52 354 97 97

Lausanne Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne • T +41 (0)21 619 44 00 • F +41 (0)21 617 02 61

Cadenazzo A Ramél 18 • CH-6593 Cadenazzo • T +41 (0)91 858 19 66 • F +41 (0)91 850 20 41

ISO 9001 • ISO 29990 • IQNet

Méthodes

Exposés de juristes et d'expert-e-s, ateliers de présentation de méthodes, exercices d'application, échanges, ressources documentaires.

Remarque

Les expertises d'estimation de valeurs (valeurs de machines, bétails, stocks, immobilières, etc.) ne seront pas traitées en tant que telles.

Programme détaillé

1^{er} jour : mardi 13 mars 2018

09h00 Accueil, café-croissants

09h15 Introduction

09h30 Liquidation de régime matrimonial

- Exposé des bases juridiques et exemples chiffrés.

Chieppa Vanessa, Etude Jacot
Oesch & Wehrli & Chieppa
chieppa@notaireslelocle.ch

Pause

11h30 Droits au gain

- Exposé des bases juridiques et exemples chiffrés.

Chieppa Vanessa

12h30 Repas de midi

14h00 Droits au gain, suite

- Conventions de reprise, clauses, droit de réméré

Chieppa Vanessa

Pause

15h00 Résiliation anticipée de bail

- Exposé des bases juridiques.
- Partage d'expériences et de méthodes d'expertise.
- Echanges et réflexion collective.
- Compléments juridiques.

Chieppa Vanessa

Participant-e-s expert-e-s

Participant-e-s

Chieppa Vanessa

17h00 Clôture et aspects organisationnels

17h15 Fin de la journée

Soirée conviviale

2^e jour : mercredi 14 mars 2018

08h00 Introduction

08h15 Liquidation de communauté d'exploitation

- Exposé des bases juridiques.

Huber Jérôme, Société rurale
de protection juridique
(Prométerre)
j.huber@prometerre.ch

- Présentation d'une démarche et de l'outil d'expertise.

Anliker Tobias, Institut agricole
de l'Etat de Fribourg (IAG)
tobias.anliker@fr.ch

Pause

- Exercice d'application et échanges.
- Compléments juridiques.

Anliker Tobias

Huber Jérôme

12h15 Repas de midi

13h45 Fin de droit de superficie, valeur de retour

- Exposé des bases juridiques.
- Présentation d'un outil d'expertise.

Huber Jérôme

Jolidon Vincent, Fondation Ru-
rale Interjurassienne
vincent.jolidon@frij.ch

Pause

- Exercice d'application et échanges.
- Compléments juridiques.

Jolidon Vincent

Huber Jérôme

16h00 Clôture

16h15 Fin de la journée

Informations pratiques

Inscription

[Cours 18.306](#) ou à cours@agridea.ch

Délai d'inscription

21 février 2018

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.
Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

jean-luc.martrou@agridea.ch
claire.asfeld@agridea.ch

Prix

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation : **CHF 245.–/jour**

Autres participant-e-s : **CHF 365.–/jour**

Vacations

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel) se montent à CHF 65.–/jour et sont comprises dans le forfait.

Aucune déduction ne sera accordée pour les personnes ne prenant pas le repas de midi.

Coûts supplémentaires à régler sur place par le ou la participant-e :

- Repas du soir du mardi 13 mars 2018 et éventuels frais pour la soirée conviviale.
- Hébergement et petit-déjeuner.

Hébergement : une liste des hôtels les plus proches peuvent vous être remis sur demande à cours@agridea.ch.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'au **23 février 2018** avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

Horaires de train

Aller mardi 13 mars 2018

Dpt. Genève	08h12	Arr. Lausanne	08h48
Dpt. Delémont	07h12	Arr. Lausanne	08h45
Dpt. Fribourg	07h56	Arr. Lausanne	08h40
Dpt. Neuchâtel	08h03	Arr. Lausanne	08h45
Dpt. Sion	07h35	Arr. Lausanne	08h43
Dpt. Berne	07h34	Arr. Lausanne	08h40
10 minutes à pied jusqu'à la Maison de la Communication ou Bus n° 1 direction «Blécherette» depuis la gare de Lausanne jusqu'à l'arrêt «Mirabeau» ou l'arrêt «Georgette» <i>(les bus circulent environ toutes les 5-6 minutes)</i>			

Retour mardi 13 mars 2018

10 minutes à pied jusqu'à la Gare de Lausanne ou Bus n° 1 direction «Maladière» depuis l'arrêt Georgette jusqu'à la Gare de Lausanne <i>(les bus circulent environ toutes les 5-6 minutes)</i>			
Dpt. Lausanne	17h42	Arr. Genève	18h18
Dpt. Lausanne	17h30	Arr. Delémont	19h18
Dpt. Lausanne	17h44	Arr. Fribourg	18h33
Dpt. Lausanne	17h45	Arr. Neuchâtel	18h36
Dpt. Lausanne	17h50	Arr. Sion	18h57
Dpt. Lausanne	17h44	Arr. Berne	18h56

Aller mercredi 14 mars 2018

Dpt. Genève	07h12	Arr. Lausanne	07h48
Dpt. Delémont	06h12	Arr. Lausanne	07h45
Dpt. Fribourg	06h56	Arr. Lausanne	07h40
Dpt. Neuchâtel	07h03	Arr. Lausanne	07h45
Dpt. Sion	06h38	Arr. Lausanne	07h42
Dpt. Berne	06h34	Arr. Lausanne	07h40

Retour mercredi 14 mars 2018

Dpt. Lausanne	16h42	Arr. Genève	17h18
Dpt. Lausanne	17h15	Arr. Delémont	18h48
Dpt. Lausanne	16h44	Arr. Fribourg	17h33
Dpt. Lausanne	16h45	Arr. Neuchâtel	17h36
Dpt. Lausanne	16h50	Arr. Sion	17h57
Dpt. Lausanne	16h44	Arr. Berne	17h56

Accès en voiture

Stationnement possible au parking couvert de Bellefontaine (tarifs sur www.pms-parkings.ch/?page=de-bellefontaine-sa).

Plan d'accès de la Maison de la Communication depuis la Gare de Lausanne

